Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/01/2023 015-211502489-20230125-002_2023-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents: Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS.

Absents: Sébastien BONNET, Lylian JUDON, Renée AMAGAT.

Date de convocation: 10 janvier 2023

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

002 2023

OBJET DE LA DELIBERATION BORNE RECHARGE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous sommes sollicités par le SDEC pour un maillage territorial de borne de recharge de voiture électrique qui serait jumelée avec l'installation de production d'énergie photovoltaïque au marché couvert.

L'investissement serait financé à 100% par des organismes extérieurs, les frais revenant à la commune seraient les frais de maintenance et d'exploitation.

L'équilibre financier est calculé lorsque la fréquentation est d'une recharge par jour.

Au vue de l'avenir du parc automobile, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le projet de borne de recharge électrique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Certifié exécutoire Le Maire Christophe VIDAL Publiée et transmise le 25 janvier 2023